

GARANTIES ⁽¹⁾	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 4	RENFORT A	RENFORT B
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE, MATERNITÉ	65 ans révolus				65 ans révolus	
Frais de séjour en établissement conventionné	Frais réels 100%	Frais réels 125%	Frais réels 150%	Frais réels 200%		
Honoraires en établissement conventionné						
Frais de séjour et honoraires en établissement non conventionné	Néant	100%	100%	100%		
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels		
Chambre particulière (2)	Néant	30€/jour	30€/jour	40€/jour		
Hospitalisation à domicile	100%	125%	150%	200%		
Autres séjours	100%	100%	100%	100%		
Transport	100%	100%	125%	150%		
Prime de naissance versée à la mère assurée en cas d'inscription de l'enfant dans les 90 jours	Néant	50€	75€	100€		
Lit d'accompagnement d'un enfant affilié de moins de 14 ans (maxi 15 jours/an)	Néant	Néant	Néant	Néant		20€/jour
Frais de garde justifiés des enfants affiliés de moins de 14 ans en cas d'hospitalisation du parent pour une durée supérieure à 5 jours (maxi 15 jours/an)	Néant	Néant	Néant	Néant		20€/jour
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation (maxi 30 jours/an jusqu'à 65 ans)	Néant	Néant	Néant	Néant		15€/jour
Indemnité journalière en cas de convalescence suite à hospitalisation supérieure à 15 jours (maxi 30 jours/an jusqu'à 65 ans)	Néant	Néant	Néant	Néant		15€/jour
MÉDECINE COURANTE						
Honoraires des médecins (généralistes, spécialistes), sages femmes, auxiliaires médicaux, laboratoire, radiologie, imagerie, échographie, actes techniques médicaux	100%	100%	125%	150%		
Pharmacie remboursée par le RO	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels		
Soins à l'étranger (remboursés par le RO)	100%	100%	125%	150%		
Appareillages (orthopédiques, prothèses auditives...)	100%	100%	125%	150%		
OPTIQUE (plafond annuel par bénéficiaire)						
Monture remboursée, verres et lentilles remboursés ou non par le Régime Obligatoire (y compris lentilles jetables)	Néant	120 € (80 €/an + 40 € de bonus)	180 € (120 €/an + 60 € de bonus)	240 € (160 €/an + 80 € de bonus)	+100€ (50€/an +50€ de bonus)	+150€/an (75€/an +75€ de bonus)
Le Bonus est accordé dès la 1ère année, puis chaque année, en l'absence de remboursement optique l'année précédente						
Intervention laser (myopie, hypermétropie)	Néant	Néant	Néant	Néant	140€/an	140€/an
DENTAIRE						
Soins dentaires	100%	100%	125%	150%		
Prothèses dentaires fixes dents visibles remboursées par le RO (incisives, canines)	100%	175%	200%	250%		
Autres prothèses ou appareils amovibles remboursés par le RO	100%	125%	150%	200%	+100€/an	+100€/an
Prothèses, orthodontie, implantologie et paradontologie non remboursés par le RO	Néant	Néant	150€/an	150€/an		
Bonus de fidélité à partir de la 4ème année (sur les prothèses remboursées)	+25%	+25%	+25%	+25%	doublément bonus fidélité	doublément bonus fidélité
Plafond annuel par personne de (pour l'ensemble des postes ci-dessus) :	Illimité	Illimité	année 1 : 500€ années suiv : 900€	année 1 : 600€ années suiv : 1000€		
Orthodontie remboursée par le RO	100%	100 €/semestre	200 €/semestre	250 €/semestre		+100€/an
MÉDECINES NATURELLES ET PRÉVENTION DE LA FAMILLE						
Actes de dépistage et soins préventifs (3) non remboursés par le RO	Néant	50% des frais réels max 50€/an	50% des frais réels max 100€/an	50% des frais réels max 100€/an		50% des frais réels maxi 50€/an
Vaccins enfants non remboursés : varicelle, gastro entérite du nourrisson (2 par an)	Néant	Néant	20€/vaccin	20€/vaccin		+20€/vaccin
Médecines naturelles : ostéopathes, acupuncteurs, chiropracteurs, étioopathes, homéopathes	Néant	Néant	20€/acte Max 5 consultations/an	30€/acte Max 5 consultations/an		20€/acte max 5 consultations
CURES THERMALES	Néant	50€/an	100€/an	150€/an		
Tiers-payant ALMERYS dans le respect du parcours de soins (4)						
ASSISTANCE MÉDICALE : Frais de téléphone, téléviseur, frais de garde, d'aide ménagère en cas d'hospitalisation, recherche d'une ambulance...						

MODULE Papa Cool : Cette option s'adresse aux pères séparés ou divorcés ayant occasionnellement la garde de leurs enfants (WE et vacances). Vous êtes garanti, pour chaque enfant bénéficiaire de cette option, à hauteur d'un forfait de 100 € dans la limite des frais réels, en cas de dépenses survenant pendant les périodes de garde : honoraires des médecins (généralistes, spécialistes), auxiliaires médicaux, laboratoire, radiologie, imagerie, échographie, actes techniques médicaux, pharmacie, soins externes. **[INÉDIT]**

(1) Les prestations exprimées en pourcentage se réfèrent aux bases de remboursement (BR) de la Sécurité Sociale et incluent la participation du Régime Obligatoire (RO). L'ensemble des prestations s'entendent dans la limite des frais réellement engagés. La garantie Santé du contrat respecte l'ensemble des dispositions du cahier des charges du contrat dit « responsable », dont notamment le remboursement de certains actes de prévention, et la non prise en charge de la majoration du ticket modérateur appliquée par le RO dans certains cas, du dépassement d'honoraires en cas de non respect du parcours de soins, de la participation forfaitaire et des franchises instituées. (2) La chambre particulière est limitée à 7 jours maximum en cas de maternité. (3) Liste exhaustive : dentifrice prescrit par le dentiste, consultation diététique et traitement de l'obésité, substituts nicotiniques, oméga 3, pilule contraceptive et stérilet, housse anti-acariens, antipaludéens, veinotoniques, dépistage du cancer du côlon, ostéodensitométrie et médicaments de l'ostéoporose, mammographie, amniocentèse, vaccins anti-grippe. (4) hors pharmacie remboursée à 15% par le Régime Obligatoire.